

Concours INTERNE
pour l'accès au corps des
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES (f/h)
ouvert à partir du 08 septembre 2014
pour 08 postes
2^{ème} épreuve écrite

REPONSES A 10 A 15 QUESTIONS

Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.

Coefficient : 2 - Durée : 03h00

SUJET : vous répondrez aux 10 questions suivantes en respectant leur ordre (vous recopierez chaque question avec son numéro). Chacune des 10 réponses occupera une trentaine de lignes sur votre copie.

Gestion des Ressources Humaines :

- 1- Comment motiver un collaborateur ?
- 2- Pourquoi la fonction publique a-t-elle toujours recours à l'emploi précaire ?
- 3- Les instruments de lutte contre le harcèlement.

Droit Administratif :

- 4- Les collectivités locales s'administrent-elles librement ?
- 5- Le droit de retrait des fonctionnaires.
- 6- La clause générale de compétence des collectivités locales.
- 7- Les spécificités du statut de la Ville de Paris.

Finances Publiques :

- 8- La péréquation financière entre collectivités.
- 9- Les exceptions au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Marchés Publics :

- 10- L'urgence et les marchés publics.

NB : veuillez indiquer l'intitulé de l'épreuve au début de votre copie, à savoir : Questions.

⚠ RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.